

Impôt sur le revenu

Vous savez, monsieur l'Orateur, les contribuables réclament de ces avantages qui ne sont pas encore adoptés officiellement, car ce sont les formules d'impôt sur le revenu fournies par le gouvernement, qui les y autorisent sans égard au fait que cette façon de procéder équivaut à approuver officiellement des actes illégaux. On nous presse maintenant de légaliser ces actes.

Où a commencé tout ce gâchis? Nous pourrions revenir à l'exposé budgétaire du 8 mai présenté par l'actuel ministre des Finances (M. Turner). Bien qu'il ait été à ce poste depuis moins de 40 jours, je pense qu'il est allé beaucoup plus vite que Walter Gordon.

M. Turner (Ottawa-Carleton): J'ai été nommé le 29 janvier.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Bon, disons 60 jours.

M. Turner (Ottawa-Carleton): Disons même 90 jours.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): C'était l'époque dite décisive où l'on a expliqué en détail les divers dégrèvements accordés aux particuliers et aux sociétés. Le ministre pourrait nous expliquer pourquoi, étant majoritaire, le gouvernement a attendu 34 jours avant de proposer les projets de loi visant à mettre en application les dégrèvements fiscaux prévus dans le budget du 8 mai. Ensuite, avant même que l'on ait eu le temps de discuter de ces bills, la Chambre a été ajournée huit jours plus tard, le 7 juillet. Selon une rumeur très répandue, la véritable raison de cette lenteur serait la foi aveugle de l'administration Trudeau en une réélection du gouvernement avec une plus forte majorité au cours des élections générales, mais seul le ministre des Finances sait ce qui s'est passé.

Qu'est-ce qui n'allait pas? Je n'en sais rien. On n'était pas au printemps, ce n'était donc pas la fièvre printanière. C'est sans doute le clair de lune de juin qui les a frappés. Le premier ministre (M. Trudeau) et ses conseillers ont été frappés d'une maladie de ce genre, car nous savons combien ils se trompaient. Cela veut-il dire que le ministre des Finances, politicien à l'esprit beaucoup plus pratique que certains autres, s'est laissé mené par ses collègues du gouvernement et que le parti libéral s'est lancé dans la chasse aux voix sans avoir terminé son travail? Cela ne doit pas marcher de cette manière, pas du tout. Je pense que le ministre des Finances, s'il ne veut pas renouveler l'expérience, devrait insister pour que ces bills du budget soient tous réglés, pour ainsi dire, et adoptés, car le pays ne peut plus supporter ce relâchement.

Que cachaient les initiatives du gouvernement? Je ne le sais pas. Il se peut évidemment que l'administration ait été séduite par le slogan «The land is strong». Les membres du gouvernement pensaient peut-être qu'ils étaient forts et qu'ils ne devaient pas se tracasser pour des gens dont le fardeau fiscal avait été allégé.

Le 28 novembre 1972, le ministre des Finances, dans une allocution faite au Bureau canadien d'études fiscales, organisme dont je suis membre, a dit:

Quelques jours après les élections, le premier ministre a déclaré l'intention du gouvernement de faire inscrire à nouveau le bill C-222 au *Feuilleton* lorsque le Parlement siégera à nouveau. J'ai renouvelé cet engagement au début de ce mois.

Il a dit ensuite:

Je le répète aujourd'hui. Nous voulons continuer à examiner le bill sur le budget...

Je ne sais pas combien de collaborateurs du ministre m'ont dit la même chose lorsqu'on leur posait des questions sur certaines dispositions du bill C-222. Voyons,

[M. Lambert (Edmonton-Ouest).]

disaient-ils, le bill C-222 était pratiquement au *Feuilleton* et ils devaient prendre des mesures rapidement. Mais le bill C-222 n'a même pas été inscrit au *Feuilleton*. Bien sûr, certaines dispositions y figurent maintenant. Ces ordres ont moins d'une semaine et nous en sommes maintenant à la première semaine d'avril. C'est une performance, monsieur l'Orateur, vraiment une performance.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Puisque le gouvernement a dit que ces mesures prévues dans le budget étaient très urgentes et avaient la priorité, on peut demander pourquoi il a attendu jusqu'au 4 janvier, cette année, pour convoquer le Parlement. Il aurait été très simple de convoquer le Parlement au début de décembre. Le projet était prêt. Il ne s'agissait pas d'adopter un nouveau programme. Le ministre aurait tout simplement pu proposer cette mesure législative comme il l'a fait maintenant, en introduisant un avis de motion de voies et moyens, et nous l'aurions adoptée avant Noël. Mais cela a-t-il été fait, monsieur l'Orateur? Non. Cette mesure aurait obligé le gouvernement à révéler le désastre de la CAC. Il a temporisé et les contribuables du Canada en ont souffert.

Nous savons quelles pressions sont exercées sur le gouvernement, de l'intérieur, dans son propre caucus et celles qu'exercent les députés assis à ma gauche, en ce qui concerne les mesures relatives à l'impôt des sociétés.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Bravo!

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Certains veulent présenter les mesures concernant l'impôt des sociétés et c'est ainsi que le gouvernement a retardé, mélangeant cette mesure avec d'autres mesures fiscales, essayant de faire endosser le blâme par l'opposition, etc. Il a essayé d'exercer des pressions sur l'opposition par l'intermédiaire de certains de ses amis. Il n'a pris des mesures qu'au moment où l'opposition a parlé de la situation des personnes âgées, des étudiants, etc. Le gouvernement n'a même pas simulé de réaction pendant le débat sur le budget. Le chef de l'opposition (M. Stanfield), mes collègues et moi-même réitérons cette accusation: le gouvernement n'a rien fait en ce qui concerne l'essentiel du budget de mai.

Nous avons beaucoup entendu parler des réductions d'impôts pour les sociétés, mais il est à remarquer que, dans son budget du 8 mai dernier, le ministre ne mentionnait nullement l'augmentation de 3 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers qui devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier. Le secrétaire parlementaire n'a rien dit du 7 p. 100 des impôts sur les sociétés qui doit s'appliquer à l'ensemble des entreprises. L'allègement proposé dans le budget de mai ne s'applique qu'à celles qui s'occupent de fabrication et de transformation. Toutefois, le gouvernement ne peut établir des règlements ou des principes directeurs pour déterminer ce qu'est une entreprise de fabrication ou de transformation. En fait, pour l'entreprise canadienne ordinaire, la fiscalité par rapport à 1972 a augmenté de près de 6 p. 100. Pour une entreprise réalisant des bénéfices inférieurs à \$50,000 par an, c'est une augmentation fiscale de 7 p. 100 par rapport à 1972.

• (1600)

Certains députés qui n'étaient pas ici à l'époque ne s'en souviendront pas, mais ceux d'entre nous qui ont participé au débat sur le bill C-259 se souviendront que pendant un débat d'urgence tenu le mercredi 14 octobre au soir, le ministre des Finances d'alors a annoncé un allègement fiscal, à partir du 1^{er} juillet 1971, de 3 p. 100 de